

# **GROUPE ELSAN**

## **Historique**

En novembre 2015, les groupes Vedici et Vitalia fusionnent pour donner naissance au groupe Elsan. Le 29 juin 2017, Elsan finalise son rapprochement avec MédiPôle Partenaires et devient le numéro un français<sup>2,3</sup>.

Le groupe d'hospitalisation privée Vedici est fondé en 2000 par Jérôme Nouzarède et le Dr Michel Bodkier, puis par l'achat de deux cliniques en 2001<sup>4</sup>

**Slogan** : « Notre santé autrement »

**Siège social** : 58 bis rue de la Boétie Paris

**Direction** : Thierry CHICHE

**Actionnaires** : CVC Capital Partners, Tethys Invest, Jérôme Nouzarède, Michel Bodkier

116 établissements en France (cliniques et hôpitaux privés)

**Chiffre d'affaire** : 2 milliards d'euros en 2018 pour 2 millions de patients

**Site** : <http://www.groupe-elsan.com/>

## **Article de l'Humanité**

### **Santé. Pour devenir le premier, Elsan sacrifie trois de ses cliniques**

Lundi, 26 Juin, 2017

[Sylvie Ducatteau](#)

L'Autorité de la concurrence a autorisé, vendredi, le rachat par Elsan, numéro 2 de l'hospitalisation privée du troisième, Médipôle Partenaires.

Dans le monde des affaires, on choisit ses mots. Alors qu'il vient de recevoir de l'Autorité de la concurrence le droit de racheter le réseau de cliniques de Médipôle Partenaires, numéro 3 de l'hospitalisation privée en France, le groupe Elsan (numéro 2) se réjouit du « rapprochement » qui le propulse au niveau du leader du moment, Ramsay Générale Santé.

Pas question de fusion ni de rachat, sans doute pour éviter des sueurs froides aux salariés, en général avertis des conséquences souvent funestes de telles opérations sur leur emploi. Le groupe comptera 123 établissements, 23 000 salariés, cumulera

un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros et assurera 20 % de l'activité de l'hospitalisation privée en France.

### **Les salariés : « Qui voudra nous racheter ? »**

Mais les salariés de trois cliniques, le Parc à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), la Plaine à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et Toulouse-Lautrec à Albi (Tarn) n'en seront pas. Dans une quinzaine de jours, ils sortiront du groupe. Exclus. Leurs trois établissements devront être « cédés » d'ici quatorze mois. « Afin de respecter les engagements souscrits auprès de l'Autorité de la concurrence », explique, presque contrit, le groupe Elsan. Là encore, les mots sont choisis. « Cession » ne signifie pas fermeture de l'établissement mais « reprise par un groupe concurrent », insistent les dirigeants d'Elsan, en réaction à notre article du 23 juin consacré aux risques de fermeture d'une autre clinique du groupe, la polyclinique de Gascogne à Auch (Gers), et s'appuyant sur l'avertissement de l'Autorité de la concurrence qui, après avoir jugé la position de monopole de la future marque irrecevable dans le Tarn, le Puy-de-Dôme et le Lot-et-Garonne, a validé le principe de ces trois « cessions ».

Toujours est-il que c'est bien de « vente » que les salariés ont entendu parler, prévenus de leur sort par leur employeur avant même que la décision de l'Autorité de la concurrence ne soit officielle : dès lundi dernier, pour ceux de Villeneuve-sur-Lot et d'Albi ; mardi, pour le personnel de la clinique de la Plaine à Clermont-Ferrand. « Visiblement, les dirigeants d'Elsan connaissaient la décision. Cela nous interroge sur la neutralité de l'Autorité de la concurrence », déplore Christophe Langin, le délégué syndical et membre de la commission exécutive de l'Union fédérale de la santé privée CGT. « Qui voudra nous racheter ? s'interroge-t-il. Les petits établissements n'ont pas les moyens de résister face aux grands groupes, d'ailleurs soutenus par les agences régionales de santé, qui poussent au regroupement. »

### **Le privé renforce sa domination sur le public**

Pour l'organisation syndicale, il y a problème : « S'il était vraiment question d'éviter des situations de monopole du groupe Elsan, ce n'est pas notre petite clinique qu'il aurait fallu céder mais l'un des deux grands établissements de la ville. » Les représentants du personnel et leurs experts ont refait rapidement le travail de l'Autorité de la concurrence.

Dans quatre spécialités au moins, en ophtalmologie, en urologie, en ORL et en orthopédie, le mariage des deux grands établissements clermontois, l'hôpital privé la Châtaigneraie (Elsan) et le pôle santé République (Médipôle Partenaires), renforce leur domination sur l'hôpital public, voire assure leur monopole. Seule la position de la chirurgie viscérale serait réglée par la vente de la clinique de la Plaine. Mais quid des autres spécialités ?

## **E-Santé : Elsan et Docaposte, filiale du Groupe La Poste, présentent ADEL**

Claude Leguilloux, publié le 07/01/2019 à 16h54

Un assistant digital au service du patient...

(Boursier.com) — A l'occasion du CES Las Vegas, ELSAN, leader français des cliniques privées, annonce la sortie en avant-première de la première version d'ADEL, (l'Assistant Digital ELSAN) conçu en partenariat avec DOCAPOSTE, filiale du Groupe La Poste.

En mai dernier, à l'occasion de VivaTech Paris, DOCAPOSTE et ELSAN annonçaient un partenariat national stratégique pour accélérer le déploiement de la e-santé en France dans les territoires. La sortie de l'assistant digital d'ELSAN quelques mois après en est une concrétisation majeure.

Avec 120 établissements de santé répartis partout en France, ELSAN souhaite répondre au souhait de 59% des Français de pouvoir bénéficier de services de santé digitalisés et à ses 2 millions de patients en mettant en place des parcours de soins digitalisés.

Pour réussir ce pari ambitieux, ELSAN s'est rapproché de DOCAPOSTE, tiers de confiance numérique et leader des plateformes de services e-santé offrant la garantie d'un bon usage éthique et sécurisé des données des patients. Ensemble, ils ont développé ADEL, l'Assistant Digital ELSAN et ambitionnent d'accélérer le déploiement de la e-santé pour tous et partout dans les territoires...

### **Accompagnement personnalisé**

Cette première version de l'Assistant Digital du patient ELSAN présentée au CES de Las Vegas sera disponible dès le premier trimestre à Bordeaux, Vannes et Nantes. Avec ADEL, le patient bénéficie au quotidien d'un accompagnement personnalisé tout au long de son parcours de soins, en lien avec l'équipe médicale qui le prend en charge. Le patient vit ainsi son hospitalisation avec plus de sérénité.

Grâce à cet Assistant Digital, ELSAN et DOCAPOSTE souhaitent par ailleurs améliorer la qualité et la pertinence des services rendus aux patients partout dans les territoires, en favorisant, avec le consentement du patient, les échanges d'informations en amont et en aval de l'hospitalisation. L'objectif est d'accompagner un million de patients d'ici 2020 avec ADEL.

### **Prise en main**

La transformation digitale du parcours de soins favorise la prise en main par le patient de sa santé grâce à un meilleur partage de l'information entre médecins et patients... Dans les versions ultérieures de l'assistant, l'objectif sera d'aller encore plus loin dans ce partage d'informations en offrant la possibilité de collecter des

données de santé avec des dispositifs médicaux connectés autour de la prévention ou du suivi médical.

Les services digitaux entrent ainsi au service d'une relation plus forte, plus humaine entre patients et professionnels de santé, en toute confiance... Cette relation est particulièrement importante dans le suivi des maladies chroniques des personnes les plus fragiles tant en zone médicalement dense que dans les déserts médicaux. Grâce au numérique, ELSAN et DOCAPOSTE veulent rapprocher l'hôpital et le domicile du patient.

"La présentation d'ADEL ici au CES de Las Vegas marque la volonté d'ELSAN de transformer de manière significative la relation avec nos patients à travers des parcours simplifiés, digitalisés et personnalisés. ADEL démontre notre engagement avec une offre concrète, à peine quelques mois après l'annonce de notre partenariat national avec DOCAPOSTE" déclare Thierry Chiche, Président Exécutif d'ELSAN.

"ADEL est une première étape concrète, fruit d'un partenariat ambitieux visant à répondre aux grands enjeux de notre système de santé, pour les patients et les professionnels de santé. En tant que tiers de confiance, nous sommes fiers d'y contribuer en y apportant notre savoir-faire en numérique de santé et notre engagement dans l'usage éthique de la donnée" a commenté

## La famille Bettencourt investit dans les cliniques privées

[David Barroux Avec Antoine Boudet - Les Echos](#) | Le 30/06/2017

**▣ Le fonds Thétys Invest de la famille Bettencourt-Meyers a fait son premier investissement. ▣ Il entre au capital d'Elsan, le numéro deux de l'hospitalisation privée en France.**

Ce n'est pas forcément là où on l'attendait ! Pour son premier investissement, le fonds Thétys Invest de la famille Bettencourt-Meyers a décidé d'entrer au capital d'Elsan, le numéro deux de l'hospitalisation privée en France. Certains attendaient plutôt que ce fonds constitué par les premiers actionnaires de L'Oréal et doté d'une force de frappe financière considérable s'invite au capital de fleurons du capitalisme français ou vienne soutenir des start-up très prometteuses.

Mais cet investissement est en fait à l'image des valeurs que veut porter ce « family office », à savoir d'accompagner sur la durée des entreprises françaises ou non, dans des métiers en croissance ayant également, si possible, un sens ou une dimension sociétale. En investissant dans ce secteur de la santé, à la fois essentiel et en pleine évolution en raison de la révolution numérique et de la contrainte financière pesant sur les ressources publiques, Thétys fait le pari qu'il peut soutenir un acteur capable de monter en puissance et de structurer son marché.

**En prenant, selon nos informations, autour de 20 % du capital pour quelque 200 millions d'euros, le fonds va permettre à ce groupe, né début 2016 de la fusion de**

Vedici et Vitalia, de participer à la consolidation du secteur. Engagé sur la durée, Thétys en devient ainsi le troisième actionnaire, derrière le fonds CVC et les managers-entrepreneurs.

### **Nouveau groupe**

L'augmentation de capital réalisée à l'occasion de cette opération servira à financer, en partie, le rapprochement avec le groupe MédiPôle Partenaires, dont la finalisation était annoncée jeudi par Elsan, après avoir obtenu le feu vert de l'Autorité de la concurrence.

Le nouveau groupe compte désormais 23.000 collaborateurs et 6.500 médecins libéraux dans les 123 établissements implantés dans toutes les régions de l'Hexagone, pour un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros.

Par ailleurs, sur une enveloppe globale de 250 millions d'euros d'investissements sur trois ans, Elsan, présidé par Jérôme Nouzarède (cofondateur en son temps de Vedici), a d'ores et déjà consommé l'an dernier 100 millions, dont 50 pour les investissements récurrents et 50 dans la modernisation de ses établissements. Un programme financé par son investisseur de référence, CVC Capital Partners, par un consortium de grandes banques françaises et par son partenaire immobilier, Icade Santé. Ce dernier apporte en plus une centaine de millions d'euros pour un programme de regroupements d'établissements.

Elsan s'est fixé deux autres relais de croissance : la diversification de son activité, pour porter de 10 à 20 % d'ici à cinq ans la part de son chiffre d'affaires non couverte par l'assurance-maladie; et le développement à l'international, avec des premiers projets en Afrique du Nord et une prospection sur le continent africain et en Asie.

Lancé en mars 2016, le fonds Thétys Invest, dirigé par Alexandre Benais, réalise ainsi sa première opération et devrait, après une période de préparation, accélérer ses prises de participation.

## **Article de la Voix du Nord**

### **SANTÉ À qui profite l'hôpital privé ?**

Plusieurs fonds d'investissement étrangers se disputent aujourd'hui le marché des cliniques privées françaises. Quels intérêts y ont-ils ? L'hôpital privé, c'est un tiers de l'activité hospitalière, largement financée par l'Assurance maladie.

Sophie Leroy | 04/11/2016

*« Il n'y aura pas de prise de parole de l'Agence sur ce sujet. »* Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'arrivée de groupes étrangers dans les capitaux des cliniques

privées ne rend pas les institutions très bavardes. **Silence du côté de l'Agence régionale de santé, mutisme à l'Assurance maladie, pas mieux au ministère de la Santé.**

### **Grandes manœuvres**

Pourtant, 2014 et 2015 ont été deux années de grandes manœuvres dans le monde de l'hospitalisation privée. **Ramsay – fonds d'investissement australien – a racheté le premier groupe hospitalier français**, la Générale de santé, et a investi, dans la foulée, 135 millions dans l'agglomération lilloise. Déjà propriétaire de La Louvière à Lille, **le groupe détient aujourd'hui 11 autres établissements de la métropole lilloise** (10 cliniques et hôpitaux et un EHPAD) ainsi que cinq cliniques de Rouvroy à Arras et Douai ; 135 établissements dans toute la France.

Vedici et Vitalia sont devenus un seul et même groupe : Elsan, propriétaire désormais de 80 établissements en France ; **dans la région, des cliniques Saint-Omer et du Cambrésis**. Deuxième groupe hospitalier privé français, **son capital s'appuie en partie sur le fonds d'investissement CVC Capital Partners dont le siège est au Luxembourg.**

À la troisième place, le groupe **Médipôle partenaires** (né du rachat de Médi-Partenaires par Médipôle Sud Santé en 2014) **détient la Clinique de Flandre à Coudekerque-branche, l'Institut ophtalmique de Somain et la Polyclinique Vauban, à Valenciennes**. Son actionnaire, le fonds européen d'investissement Bridgepoint, est implanté notamment au **Royaume-Uni et en Scandinavie**.

Et à Paris, Lyon et Toulouse, c'est un autre fonds, suédois celui-là, Capiro, qui s'implante à son tour sérieusement.

Dans la région, **les Hôpitaux privés du littoral, groupe jusqu'alors familial, basés à Calais et Boulogne-sur-Mer, ont également ouvert leur capital**, mais à des banques françaises : Crédit Mutuel-CIC.

**Faut-il craindre ses rapprochements ? La France est le pays où la part du secteur privé à but non-lucratif est la plus importante en Europe.**

Du côté de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), tout juste nous indique-t-on que « *le poids des grands groupes reste assez stable depuis quelques années, une proportion de 30 à 40 % des 1 030 cliniques privées du territoire* ». Des cliniques qui, pour certaines, auraient été placées en faillite faute de nouveaux capitaux, défend la FHP.

### **Plateaux techniques dernier cri**

Ces fonds d'investissement agitent aussi l'argent qu'ils peuvent investir dans des plateaux techniques dernier cri... espérant sans doute un retour sur investissement en augmentant le nombre de patients accueillis. Les patients seraient ainsi les premiers à profiter de la générosité des nouveaux propriétaires des cliniques et hôpitaux privés.

Selon un rapport de l'Inspection générale des affaires de santé, **les cliniques privées assurent 28 % de l'activité hospitalière**. « 34 %, chiffre la FHP, pour seulement 17 % des dépenses de l'Assurance maladie consacrées à l'hospitalisation en France. »

Mais ce 34 % n'est qu'une moyenne. Un acte chirurgical sur deux, six actes de chirurgie ambulatoire sur dix sont assurés dans le privé contre seulement un accouchement sur quatre, un chiffre en baisse. Selon vous, lesquels rapportent le plus ?

« Même si la rentabilité est faible, c'est du sûr »

**– Comment expliquer l'arrivée de capitaux étrangers dans les cliniques privées ?**

« Il s'agit d'un secteur qui s'est extrêmement restructuré. Le nombre de cliniques a diminué et il y a eu des concentrations. Le modèle ancien du chirurgien qui crée sa clinique avec quelques collègues a disparu. Il n'a pas supporté le choc de la transmission entre générations et celui de la modernisation obligatoire des équipements. Les capitaux étrangers sont venus parce que, même si la rentabilité est faible, c'est du sûr. On a toujours besoin de cliniques. C'est un placement peu risqué et ça permet de réguler les risques qu'on peut prendre ailleurs. »

**– N'est-ce pas une menace pour l'avenir des cliniques concernées ?**

« Il est vrai que certains grands fonds de pension, comme Blackstone, achètent trois cliniques et en ferment une. Mais, d'une manière générale, un capitaliste étranger ne cherche rien d'autre qu'un capitaliste français. Par contre, des opérateurs comme Ramsay ne sont pas des financiers, ils sont du métier. L'important, c'est que les nouveaux propriétaires continuent à assurer la qualité du service. »

**– Peut-on se passer des cliniques privées ?**

« En France, on est attachés au choix. C'est comme pour l'école. C'est l'originalité de notre modèle. Il faut savoir que, par exemple, 80 % des opérations de la cataracte sont effectuées dans le privé. »

Recueilli par P.-L. F.

La question qui fâche

**L'Assurance maladie finance-t-elle des retraites à l'étranger** via les investissements de fonds de pension dans les cliniques ? Il semble que oui. « *Par exemple, nous payons une partie des retraites d'instituteurs et de policiers californiens. Mais, pendant longtemps, on a financé la fortune des chirurgiens propriétaires* », détaille Claude Le Pen.

Interrogée, **la Fédération de l'hospitalisation privée s'est refusée à toute réponse officielle**. En grattant un peu, un interlocuteur indique tout de même : « *Oui, c'est vrai que des retraites peuvent être financées mais uniquement si les*

*actionnaires sont rétribués. Ce sont des investisseurs qui mettent de l'argent dans un projet entrepreneurial. On n'est jamais certain de retrouver son argent à la sortie. »*  
Les contribuables qui financent l'Assurance maladie non plus.

P.-L. F.

Comment les hôpitaux sont-ils financés ?

Depuis 2005, les cliniques privées comme les hôpitaux publics sont indemnisés selon le principe de la tarification à l'activité. Pour schématiser, avant 2005, les établissements recevaient une enveloppe annuelle. À chacun de gérer au mieux.

Désormais, chaque acte est facturé individuellement à l'Assurance maladie. Une appendicectomie est remboursée telle somme, une fracture telle autre.

*« Les recettes de l'Assurance maladie ne couvrent que 87 % des coûts de production et il y a une échelle de tarification différente entre le public et le privé », précise-t-on du côté de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), « les tarifs accordés aux cliniques sont inférieurs de 21,6% à ceux du public. »*

Ces tarifs sont fixés par arrêté ministériel chaque année et ont été révisés à la baisse en 2015 et 2016 notamment.